



CHAMPIONNATS JEUNES
QUALIFICATIONS REGIONALES 2018/2019
U17 MASCULINS - 44 équipes - 12 têtes de série

1 - Tirage le 4 juillet
 8 poules de 4 + 4 poules de 3

2 - Qualifications
 3 journées en matchs aller
 Q1: 1/4 et 2/3
 Q2: 3/1 et 4/2
 Q3: 1/2 et 3/4

3 - Brassages
 3 journées pour qualifier les équipes au niveau Excellence ou Honneur en matchs aller
 B1: 1/4 et 2/3 - B2: 3/1 et 4/2 - B3: 1/2 et 3/4

1	STADE VALERIQUEAIS	1	POULE 1
2	LISIEUX	2	
3	ENTENTE BRAY HANDBALL 1	3	
4	BERNAY	4	
5	ENTENTE GRAND ROUEN (Le Buquet)	1	POULE 2
6	FECAMP	2	
7	PERRIERS	3	
8	RUGLES 1	4	
9	CESAIRE LEVILLAIN	1	POULE 3
10	LILLEBONNE	2	
11	BOLBEC	3	
12	ANDAINNES	4	
13	HBC EU	1	POULE 4
14	BIHOREL	2	
15	ROUEN HB	3	
16	CARENTAN	4	
17	MORSENT GRAVIGNY MISEREY	1	POULE 5
18	CAEN CHEMIN VERT	2	
19	ENTENTE BRAY HANDBALL 2	3	
20	LA HAYE DU PUIITS	4	
21	DEVILLE	1	POULE 6
22	ENTENTE PLATEAU NORD (Bihorel)	2	
23	ASPTT SAINT LO	3	
24	AJS OUISTREHAM	4	
25	POINTE DE CAUX 1 (Gonfreville)	1	POULE 7
26	CERISY COUTANCES	2	
27	BREHAL	3	
28	GAILLON	4	
29	FALAISE	1	POULE 8
30	GRANVILLE	2	
31	RUGLES 2	3	
32	POINTE DE CAUX 2(Gonfreville)	4	
33	CHERBOURG 1	1	POULE 9
34	ENTENTE PORT BAYEUX BESSIN	2	
35	FLERS	3	
36	ENTENTE ALENCON SG	1	
37	DIEPPE	2	
38	CHERBOURG 2	3	
39	ENTENTE SEINE EURE (Val de Reuil Louviers)	1	POULE 11
40	DEAUVILLE	2	
41	YVETOT	3	
42	ENTENTE VIKING CALVADOS (Caen)	1	
43	SOTTEVILLE	2	
44	ES TROARN HB	3	

QUALIFICATIONS	
Les deux premiers sont qualifiés au niveau régional	
Equipe 1ère Poule 1	
Equipe 2nde Poule 1	
E3P1	
E4P1	
E1P2	
E2P2	
E3P2	
E4P2	
E1P3	
E2P3	
E3P3	
E4P3	
E1P4	
E2P4	
E3P4	
E4P4	
E1P5	
E4P5	
E3P5	
E4P5	
E1P6	
E2P6	
E3P6	
E4P6	
E1P7	
E2P7	
E3P7	
E1P8	
E2P8	
E3P8	
E1P9	
E2P9	
E3P9	
E1P10	
E2P10	
E3P10	
E1P11	
E2P11	
E3P11	
E1P12	
E2P12	
E3P12	

BRASSAGE		
Les 6 premiers + les 2 meilleurs seconds en Excellence (voir règlement classement)		
Les autres en Honneur		
composition	résultats	
E1P1	1er	
E2P2	2nd	
E1P3	3ème et 4ème	
E2P4	en Honneur	
E2P1	1er	
E1P2	2nd	
E2P3	3ème et 4ème	
E1P4	en Honneur	
E1P5	1er	
E2P6	2nd	
E1P7	3ème et 4ème	
E2P8	en Honneur	
E2P5	1er	
E1P6	2nd	
E2P7	3ème et 4ème	
E1P8	en Honneur	
E1P9	1er	
E2P10	2nd	
E1P11	3ème et 4ème	
E2P12	en Honneur	
E2P9	1er	
E1P10	2nd	
E2P11	3ème et 4ème	
E1P12	en Honneur	

4 - Saison régulière
 Les poules de 8 sont constituées le plus géographiquement possible en fonction des qualifiés.
 14 dates aller/retour

5 - Finalités
 Sur une journée, uniquement entre les premiers de chaque poule Honneur

Règlement sur les classements:
 En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles.
- 2) Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1.
- 3) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 4) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 5) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 2) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculée au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 4) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée (club porteur).